



LIVRET *de* l'apprenant

Vivre et annoncer l'Évangile aujourd'hui

2023-2024



Sommaire

Mot d'accueil

Devenir disciple-missionnaire	p.2
Direction	p.3
Qui sommes-nous	p.4
La formation en quelques chiffres	p.5
Une équipe à votre service	p.8
Les partenaires	p.9
Des formations : pour qui ?	p.10
Comment s'inscrire	p.10
Formation Saint Matthieu	p.11
L'organisation de votre formation.....	p.12
Vie pratique	p.13
Ressources	p.15
Règlement intérieur	p.16
Contacts	p.21
Livret de formation	p.22

Ce livret d'accueil est remis à chaque stagiaire à l'occasion de la rentrée.
Il est également accessible sur le site de l'Institut pour la Mission

<http://institutpourlamission.fr>

■ 05.28.56.58.80 - e-mail : secretariat@institutpourlamission.fr

C'est le fil rouge de la formation à l'Institut pour la Mission.

Son point d'appui : la dynamique insufflée par le Pape François dans son exhortation apostolique : « la joie de l'Évangile ».



« La joie de l'Évangile qui remplit la vie de la communauté des disciples est une joie missionnaire. Les soixante-dix disciples en font l'expérience, eux qui reviennent de la mission pleins de joie (cf. Lc 10, 17). Jésus la vit, lui qui exulte de joie dans l'Esprit Saint et loue le Père parce que sa révélation rejoint les pauvres et les plus petits (cf. Lc 10, 21). Les premiers qui se convertissent la ressentent, remplis d'admiration, en écoutant la prédication des Apôtres « chacun dans sa propre langue » (Ac 2, 6) à la Pentecôte. Cette joie est un signe que l'Évangile a été annoncé et donne du fruit.

Mais elle a toujours la dynamique de l'exode et du don, du fait de sortir de soi, de marcher et de semer toujours de nouveau, toujours plus loin... »

Pape François, *Evangelii gaudium* n°21, 2013



Bienvenue à l'Institut pour la Mission ! Que ce soit pour quelques heures ou dans la perspective d'un nouvel emploi, nous espérons que vous trouverez ici les compétences nécessaires à votre projet de formation et que ce temps privilégié sera par-dessus tout l'occasion d'un véritable enrichissement personnel.

Nous n'aurons jamais fini de nous former : que ce soit sur des compétences professionnelles en perpétuelle évolution, ou sur des savoirs théologiques dont le sujet est par nature infini, la formation est nécessaire tout au long de la vie. Plus encore, nos missions pastorales requièrent sans cesse d'affiner nos discernements, d'ouvrir de nouvelles perspectives, de s'élancer avec un « souffle nouveau » : puissiez-vous trouver tout cela parmi nous !

Dans le cadre de votre cursus, nous veillerons particulièrement à vous proposer un accompagnement personnalisé, n'hésitez jamais à nous solliciter à ce sujet. Nos formateurs sont choisis pour leur compétences et leur diversité, pour leur riche expérience de terrain ou pour leur spécialisation dans leur domaine : nous vous souhaitons de belles rencontres, ainsi qu'avec les autres stagiaires !

Pour votre épanouissement et la qualité du déroulement de votre formation, ce Livret d'accueil vous informe de notre dispositif d'intervention en formation. Il vous permet de connaître toutes les informations pratiques ainsi que les conditions de déroulement pédagogique et administratif de votre formation.

Très bonne formation à vous,

*P. Bruno Becker, directeur
et toute l'équipe d'animation*



SOMMES-NOUS ?

Depuis plus de cinquante ans, les diocèses de Lille, Arras et Cambrai forment des baptisés pour l'annonce de l'Évangile, au sein du CIPAC (Centre Interdiocésain de Formation Pastorale et Catéchétique)*.

Suite aux nouvelles orientations du pape François pour former des disciples-missionnaires, le CIPAC propose deux cursus de formation.



L'Année Saint-Matthieu est une année de formation ouverte à un large public d'acteurs de nos diocèses : bénévoles, membres des EAP, futurs LEME, ou toute personne désireuse d'approfondir sa vocation de chrétien. Elle propose une initiation au mystère chrétien, à la foi et à la vie en Église, dans un climat bienveillant et fraternel.



L'Institut pour la Mission est une formation en deux ans, pouvant être intégrée après l'année Saint Matthieu ou tout autre équivalent. Elle se veut une formation intégrale permettant à la fois d'obtenir :

- l'habilitation de « Laïc en Mission Ecclésiale » nécessaire dans les diocèses de Lille, Arras et Cambrai
- le titre national de chargé(e) de mission pastorale, en partenariat avec l'Université Catholique de Lille.

Pour intégrer la formation, il est nécessaire d'être envoyé.

*Association Loi 1901 n° 14 125

Organisme de formation professionnelle continue n° 315 900 354 5

Formation

EN QUELQUES CHIFFRES

Année académique 2022/2023

45 STAGIAIRES

82 JOURS ANIMES

52 FORMATEURS

SAINT MATTHIEU
14 STAGIAIRES (SEPTEMBRE 2022)

100% de réussite cette année (pas d'abandon en cours de formation).

58% Suite de parcours
42% fin de formation

90% des répondants sont d'accords, voire tout à fait d'accord : les objectifs de la formation sont atteints

100% d'adéquation entre objectifs et attentes des stagiaires/envoyeurs (estimation stagiaires)



TEMOIGNAGES

« Merci beaucoup pour cette belle année qui m'as permise d'approfondir mes connaissances et qui m'a donnée envie de continuer ce beau parcours afin de donner ma vie au Christ »

« Merci pour cet approfondissement de nos connaissances et expériences que nous a offert cette année, et pour les bons moments passés ensemble, elle nous a permis de nous rapprocher de Dieu et nous a fait grandir dans notre foi chrétienne. Bref, tout était très bien ».

« Les sujets ne sont pas survolés, dans la limite du temps imparti. Cela donne envie d'aller plus loin, mais la formation donne une base plus que solide ».

INSTITUT POUR LA MISSION
ANNEE 1
14 STAGIAIRES (SEPTEMBRE 2022)

86% de poursuite de parcours
14% fin de formation

90% Objectifs de la formations atteints
89% d'adéquation avec les attentes des
employeurs (estimation stagiaires)

86% Issus du Diocèse de Lille
14% du Diocèse d'Arras
0% du Diocèse de Cambrai

84% Positifs vis-à-vis de la formation
(64% de réponses au questionnaire)



TEMOIGNAGES

« Beaucoup de domaines sont abordés. De l'humain et de l'écoute. ».

« Une belle cohésion d'année. »

« MERCI et BRAVO. Nos référents sont à l'écoute, toujours là quand on a besoin d'eux. »

« La qualité de l'enseignement est top, des professeurs de très haut niveau. Echanges avec les formateurs et intervenants. »

« L'esprit convivial et la fraternité dans le groupe. La disponibilité des intervenants et de l'équipe de L'IM. »

INSTITUT POUR LA MISSION
ANNEE 2
19 STAGIAIRES (SEPTEMBRE 2022)

90% de stagiaires en fin de formation
10% de stagiaires en complément de formation

89% de stagiaires présentés au Titre de chargé.e de
76,5% des stagiaires présentés à la première session reçus
100% des stagiaires présentés à la seconde session reçus
6% des stagiaires ajournés - présentation en juin 2024

63% Issus du Diocèse de Lille
37% du Diocèse d'Arras
0% du Diocèse de Cambrai

100% De satisfaction par rapport à la formation
(43% de réponses au questionnaire)

“ TEMOIGNAGES

« Merci pour cette très belle dernière année à l'IM ! Je sens que j'ai mûri et c'est grâce à l'accompagnement et aux intervenants de qualité qui m'ont donné goût à poursuivre mon chemin de foi, toujours à creuser, ce qui fait la richesse d'une vie chrétienne ».



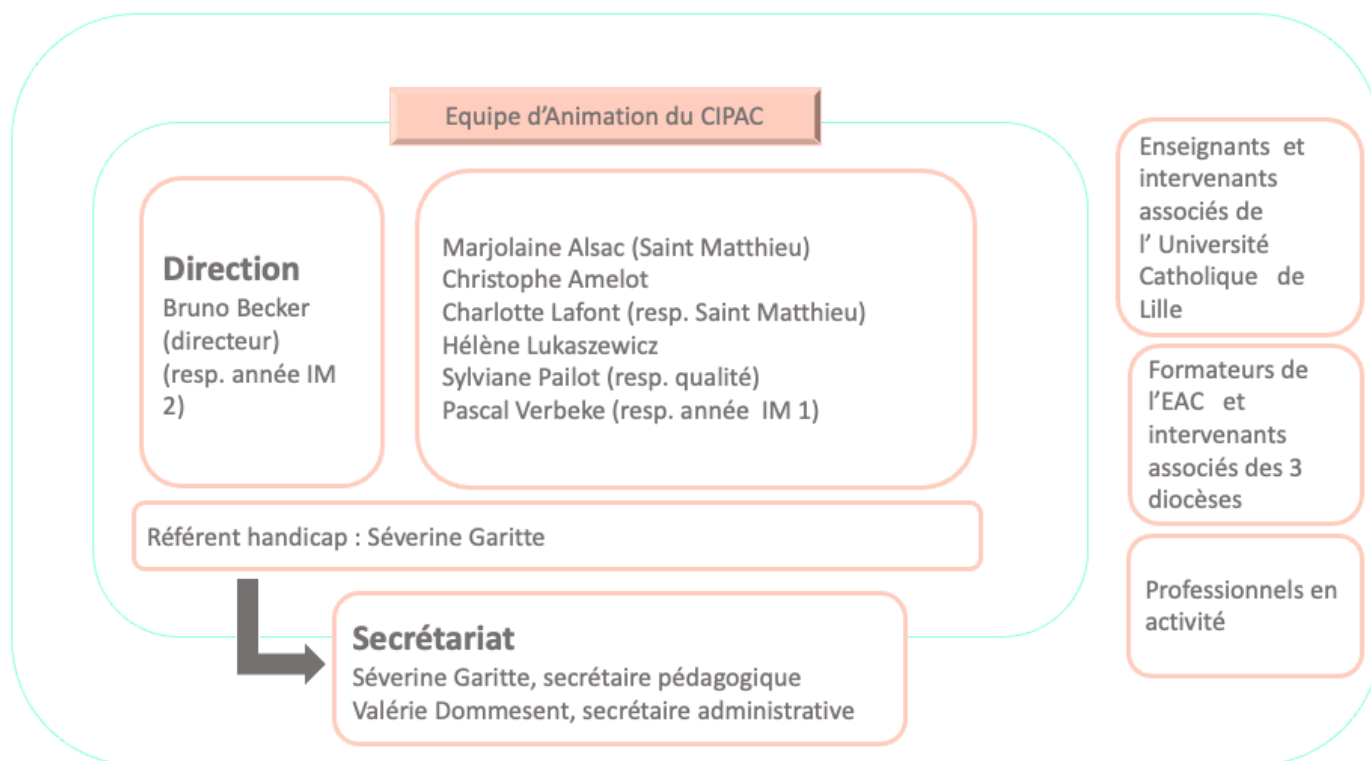
« Le soutien des formateurs, leur humanité, leur présence, leur écoute. »

« Des formateurs bienveillants, une équipe à l'écoute, un lieu où on se sent bien, des enseignements riches et variés, qualité des professeurs de théologie, un groupe soudé, un temps de respiration avant la suite de la semaine ».

Photo 1^{ère} promo IM
Juin 2022

Une équipe

A VOTRE SERVICE



Chaque personne en formation bénéficie d'un accompagnement individuel par un référent, membre de l'équipe.

Le référent est en lien avec l'employeur et/ou envoyeur et avec un « tuteur terrain », pour permettre une adaptabilité maximum de la formation.

Nos formations sont accessibles aux personnes porteuses de certains types de handicap.

Pour tout renseignement, contactez Séverine Garitte.

03 28 36 38 80 ou secretariat@institutpourelamission.fr

Qualiopi
processus certifié

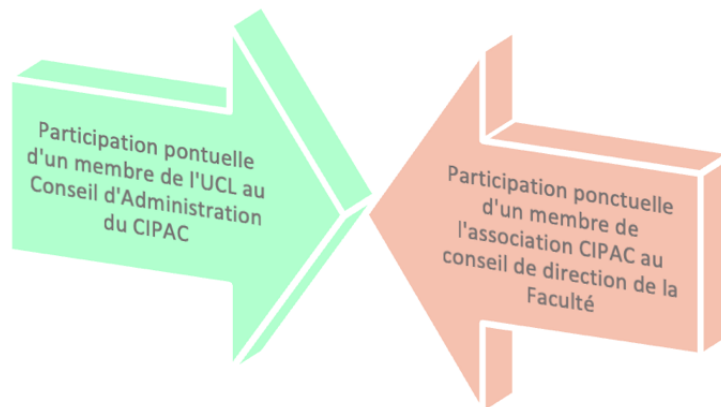
■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Par ailleurs, L'association CIPAC est engagée dans la démarche de certification QUALIOPi qui atteste de la qualité des prestataires de formation.

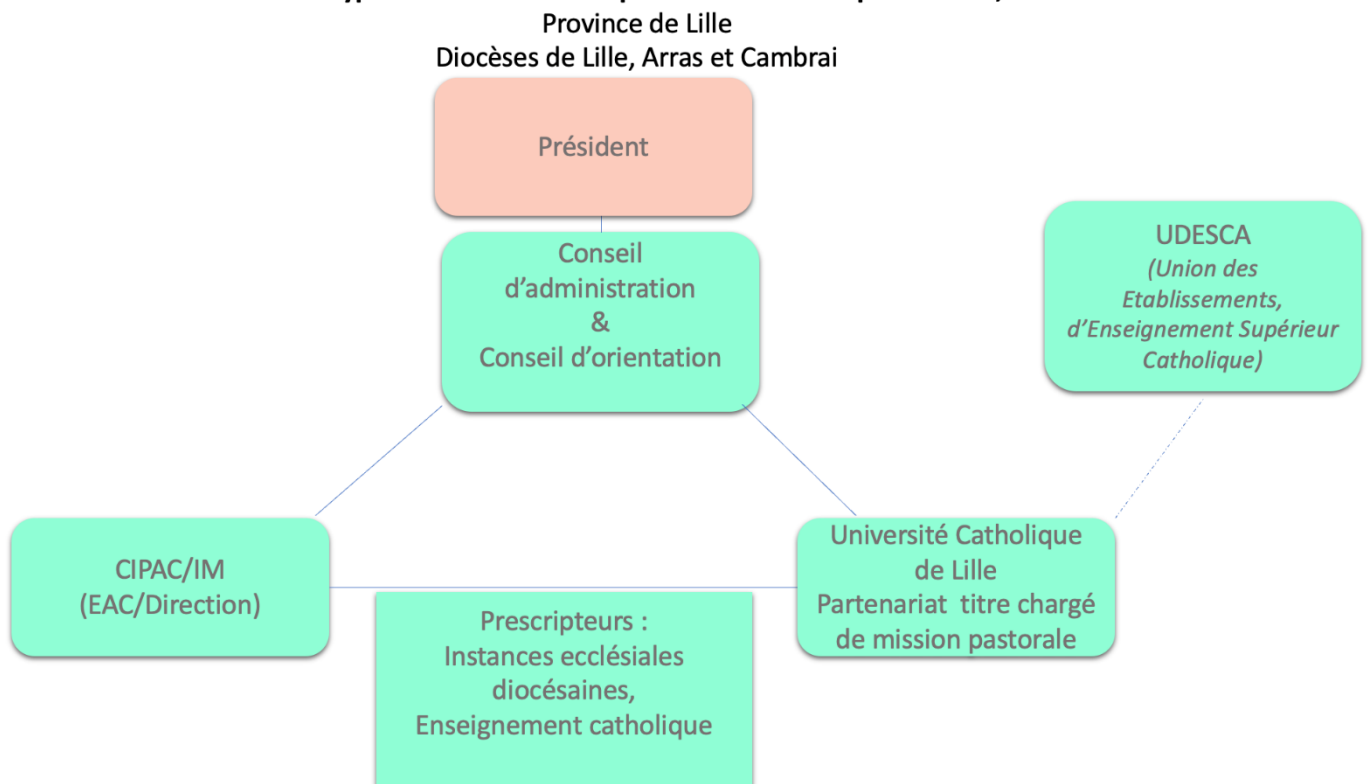
Les partenaires

Les diocèses de Lille, Arras et Cambrai, en partenariat avec la faculté de théologie de l'Institut Catholique de Lille.



L'association CIPAC est présidée par l'un des évêques de la province ecclésiastique de Lille, élu par le conseil d'administration, tandis que l'association est constituée de représentants des structures pastorales de ces trois diocèses. Outre l'Assemblée Générale annuelle, un Conseil d'orientation supervise l'offre de formation.

Une ASSOCIATION de type loi 1901 Sous la responsabilité des évêques de Lille, Arras et Cambrai

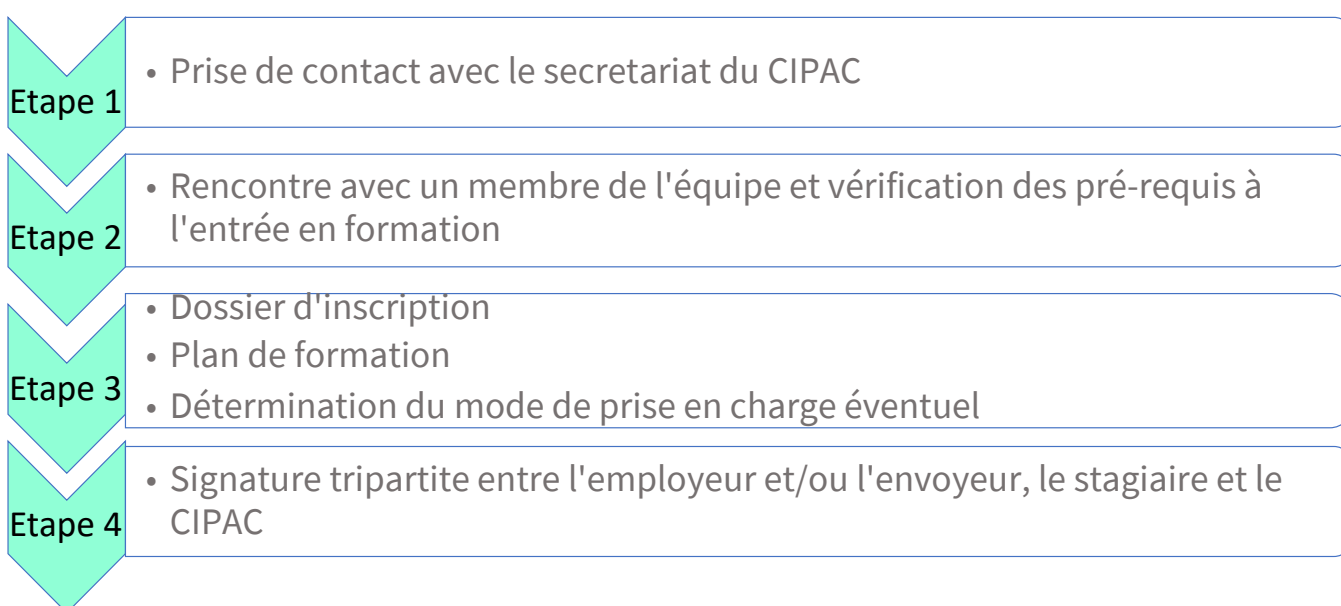


Formations

POUR QUI ? POUR QUOI ?

En année Saint Matthieu : Pour tous les chrétiens désireux de mieux comprendre et d'affermir leur foi, de faire l'expérience d'une communauté d'apprentissage fraternelle.

COMMENT S'INSCRIRE ?



La formation se déroule de septembre à juin.

Les cours débutent le 25 septembre 2023. Au-delà, les contacts pris amèneraient à un début de formation courant septembre 2024.

Saint Matthieu

Objectif : appréhender le mystère chrétien, la foi et la vie en Église

Organisation : 1 journée par semaine, le vendredi, hors vacances scolaires, de 9h à 16h (pause du midi comprise), pour un total d'environ 170h sur l'année.

Le contenu de l'année

Parcours Pierre & Paul	Les quatre premiers vendredis sont consacrés à un panorama global à l'aide du Parcours Pierre & Paul.
Cours de mystère chrétien	Le mystère chrétien exploré à partir de la Bible, du Credo, des sacrements, et de l'éthique chrétienne.
Ateliers spirituels (en petits groupes)	Lecture en continue de l'Évangile selon saint Matthieu, en alternance avec une initiation à la vie spirituelle.
Modules de découverte de l'Église	Découvrir la diversité et la richesse de notre Église : réalités locales, grandes figures spirituelles, initiatives remarquables... Les participants présentent également un engagement ecclésial personnel.
Une vie fraternelle riche et joyeuse !	Déjeuner, partager, échanger, prier et fêter ensemble !
Sessions	Une session « écoute et dialogue » obligatoire, Des propositions complémentaires optionnelles.
Accompagnement individuel	Chaque participant bénéficie d'un suivi personnel avec des entretiens semestriels.

Coût : 350 euros pour les individuels. Pour les institutionnels, nous contacter.

ANALYSE DU BESOIN DE FORMATION

Lors de l'entretien préalable à votre inscription, votre référent a pris connaissance de votre activité et son environnement, de vos besoins en formation et de ceux de votre employeur ou envoyeur. Il vérifie avec vous que vous disposez des prérequis pour suivre la formation. Il établira avec vous votre plan de formation.

PRESENCE

Vous devez être présent aux dates et horaires indiqués sur votre plan de formation.

En cas de retard, d'absence ou d'imprévu, il est impératif de prévenir dans les meilleurs délais le secrétariat du CIPAC par téléphone (03.28.36.38.80) ou par email (secretariat@institutpourlamission.fr), votre référent, et également d'informer votre employeur ou envoyeur.

ASSIDUITE

Le contrôle de l'assiduité des stagiaires est assuré par votre signature chaque demi-journée de la feuille d'émargement qui est à destination du financeur de votre formation.

CONTROLE DES ACQUIS PEDAGOGIQUES

Chaque module de formation entraîne une évaluation des acquis, selon les modalités propres à chacun de ces enseignements.

ENQUETE DE SATISFACTION

A la fin de chaque année de formation, une enquête de satisfaction vous sera transmise afin de nous permettre d'améliorer la qualité de nos prestations. Il portera sur l'organisation de la session et les conditions d'accueil, les méthodes pédagogiques, les moyens et supports utilisés ainsi que les qualités pédagogiques de vos formateurs.

UN REFERENT DEDIE

Un référent dédié est attribué à chaque stagiaire en début d'année. Si vous rencontrez une question ou un problème au cours de votre formation, vous pouvez vous adresser à votre référent ou au responsable d'année.

Un cahier de doléances est à disposition au secrétariat.

Vie pratique

ACCES AU LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroule dans les locaux du CIPAC, situés au sein de la Maison Paul VI, 74 rue Hippolyte Lefèbvre, 59000 LILLE

Par le métro

Vous pouvez utiliser les transports en commun pour venir au CIPAC (train Lille Flandres et Lille Europe, puis métro). À la gare, emprunter en métro la ligne 2 en direction de CH Dron, Tourcoing, et sortir à la station Saint-Maurice Pellevoisin. La Maison Paul VI est à moins de 5 minutes à pied de la station de métro.



En voiture

En venant de l'autoroute A25,

- Prendre sortie 1 en direction de N356
- Puis prendre sortie 5 en direction de Mons en Baroeul, Lille Saint-Maurice
- Prendre à Gauche D14 / Pont de Roubaix
- Puis à droite Rue Saint-Druon
- Et la Maison Paul VI se trouve sur votre gauche

Un parking est disponible dans l'enceinte du bâtiment pour les membres de la maison et les stagiaires en formation.

Si vous venez en voiture, pensez au co-voiturage : l'association CIPAC est engagée dans une démarche de transition écologique/Eglise verte.



Accès PMR (Personne à mobilité réduite)

La maison Paul VI et les salles de cours sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Une entrée aménagée est utilisable sur le côté droit du bâtiment.

Les cours se déroulant au 1^{er} étage de la Maison, un ascenseur est à disposition.

RESTAURATION

Une restauration est organisée par la Maison Paul VI, au prix de 4,90€ par repas pour les stagiaires salariés des 3 diocèses de Lille, Arras, et Cambrai.

Le coût des repas sera refacturé à votre employeur, dans le cadre de la convention de formation professionnelle.

Pour l'année Saint Matthieu, les repas se prennent en commun à 12h45, le vendredi.

Pour la formation Institut pour la Mission, les repas se prennent en commun à 12h30 les lundis, et 12h45 les mardis.

Pour la bonne organisation de la Maison, nous vous demandons de respecter strictement ces horaires.

Pour tout régime alimentaire particulier, merci d'en informer l'accueil de la Maison.

La Maison Paul VI gère elle-même les repas. Vous pouvez vous inscrire directement en scannant le QR code que vous trouverez dans la Maison.

Attention ! l'inscription se fait obligatoirement 7 jours avant la date à laquelle vous souhaitez prendre votre repas.



Il est possible d'apporter son panier-repas et se restaurer dans la salle à manger commune.

PROPRETE DES LOCAUX

Les salles de cours ont un revêtement de sol en moquette. Nous vous demandons de n'apporter aucune nourriture ni boisson (autre que de l'eau) dans les salles

ESPACE DE CONVIVIALITE

Au premier étage de la Maison, vous trouverez deux espaces de convivialité, à la fois pour faciliter les échanges, et prendre vos pauses aménagées durant votre journée de formation. Café et thé sont à disposition.

HEBERGEMENT

La Maison Paul VI dispose de 22 chambres pouvant être réservées dans le cadre de votre formation, au tarif de 42 euros la nuitée (petit déjeuner compris).

Pour toute question à ce sujet, merci de vous rapprocher de l'Accueil de la Maison Paul VI.



Ressources

CENTRE DE RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Au sein de la Maison Paul VI, vous pouvez, dans le cadre de votre formation et de vos activités pastorales, bénéficier de l'accès à un Centre de Ressources pédagogiques.



Horaires et jours d'ouverture

Mardis, Jeudis, et Vendredis, de 10h30 à 17h. Lundis, de 10h30 à 19h30. Fermé pendant les vacances scolaires. Pour toute demande de réservation de documents, prenez contact via documentation@lille.catholique.fr



BIBLIOTHEQUE DIOCESAINE DE LILLE

Située au sein de la Maison Paul VI (au bout du couloir du 1er étage), elle vous est également accessible.

Vous pouvez consulter les ressources disponibles sur le site : <https://bibliotheque-doc.lille.catholique.fr/> et venir consulter et emprunter les ouvrages.

Contact : 03.28.36.38.05 / bibliotheque.diocese@lille.catholique.fr

Horaires et jours d'ouverture (hors vacances scolaires)

Lundi, mardi, jeudi de 10h à 12h et de 13h à 17h

Vendredi sur rendez-vous

Lundi ouverture de 19h à 20h

.

Pour les personnes en formation au CIPAC

PREAMBULE :

Le CIPAC est un centre de formation pastorale pour les diocèses de Lille, Arras et Cambrai, ouvert également à d'autres diocèses.

- Il assure une formation pastorale, théologique et spirituelle pour divers services d'Église.
- Il discerne les compétences et aptitudes éventuelles à recevoir une mission ecclésiale.
- Il collabore avec les instances diocésaines et les responsables de terrain pour définir et ajuster la responsabilité qui pourra être éventuellement confiée.
- Les parcours et cycles de formation proposés sont financés par les institutions ecclésiales et offertes aux participants, et dans certains cas pris en charge par les étudiants eux-mêmes (Année saint-Matthieu)

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT

Le présent règlement a pour objet, conformément à la loi, de fixer les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline au sein de l'organisme de formation CIPAC.

Il est complété, éventuellement, par des notes de service en cas de nécessité.

Il s'applique à toute personne suivant un ou plusieurs modules de formation au CIPAC situés dans le centre de formation (bâtiment et parc extérieur). Ce règlement définit également les responsabilités et conduites à tenir des différents intervenants.

ARTICLE 2 : REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE

La prévention des risques d'accident et de maladie est impérative et exige de chacun le respect total des prescriptions en matière d'hygiène et de sécurité. Les préconisations sanitaires en vigueur s'appliquent dans l'ensemble des lieux de formation dispensée par le CIPAC.

Chaque usager du centre de formation¹ doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle d'autrui, en respectant strictement les consignes générales et particulières en vigueur dans le bâtiment, le parking et le parc environnant, sous peine de sanctions disciplinaires.

Chaque usager doit avoir pris connaissance des consignes de sécurité qui sont affichées près des portes d'accès et pris conscience de la gravité des conséquences possibles de leur non-respect. Les consignes incendie et localisation des extincteurs et issues de secours sont affichées dans les locaux. Un plan d'évacuation a été établi et sera, si nécessaire, mis en œuvre sous la conduite de personnes formées. Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit

être immédiatement déclaré par la personne accidentée ou, dans le cas où elle est dans l'incapacité de le faire elle-même, par les témoins de l'accident aux responsables du CIPAC (équipe d'animation), qui prendront les mesures nécessaires.

En application du décret n°92-478 du 29 mai 1992, il est strictement interdit de fumer dans les locaux du CIPAC et l'ensemble du bâtiment. Des points extérieurs sont prévus à cet effet. Il est interdit de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans les locaux du CIPAC, et d'y introduire des boissons alcoolisées.

Il est interdit de manger dans les salles autres que celles indiquées.

Chaque personne en formation a l'obligation de conserver en état le matériel qui lui est confié au sein du CIPAC. L'utilisation à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf accord express du directeur.

ARTICLE 3 : PLAN DE FORMATION

Chaque année, le plan de formation personnalisé est établi entre chaque stagiaire et l'équipe d'animation du CIPAC, en concertation avec les envoyeurs et les services concernés.

Le plan de formation doit être validé (CIPAC, stagiaire, envoyeur) avant le début des cours.

La participation du stagiaire aux modules de formation auxquels il est inscrit est prioritaire sur toute autre activité ou sollicitation.

Chaque stagiaire effectue, au moins en fin d'année, un bilan avec un membre de l'équipe d'animation qui est son « référent ». C'est au cours de ce bilan que peut être élaboré un éventuel projet de plan de formation pour l'année suivante. Chaque stagiaire est tenu d'effectuer ce bilan de fin d'année, et à toute autre période de l'année à la demande des responsables du CIPAC.

Le CIPAC reconnaît les modules de formation suivis et validés dans d'autres lieux de formation (attestations faisant foi), et prend en compte les acquis de l'expérience des candidats. La commission de VAE peut être sollicitée en présentant un dossier comprenant : CV détaillé, argumentaire des compétences acquises, 2 lettres de recommandation d'un employeur et/ou collaborateur.

ARTICLE 4 : HORAIRES

Les horaires des divers modules de formation sont fixés par les responsables du CIPAC et portés à la connaissance du stagiaire lors de l'établissement du programme de formation (cf. calendrier de la formation). Ils suivent le rythme scolaire.

Ils sont affichés sur les panneaux prévus à cet effet, avec les modifications éventuelles.

Le stagiaire est tenu de respecter l'horaire de la formation. En cas de retard, il doit avertir les responsables du CIPAC (par l'intermédiaire du secrétariat) et s'en justifier.

Par ailleurs, le stagiaire ne peut s'absenter pendant les heures de formation, sauf circonstances exceptionnelles avec l'accord des responsables du CIPAC.

Le non-respect des horaires pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires et d'une information circonstanciée à l'envoyeur et employeur éventuel du stagiaire.

ARTICLE 5 : ABSENCES

La présence du stagiaire aux modules de formation auxquels il est inscrit est requise, et il n'est pas permis de s'absenter sauf pour raison médicale, certificat médical à l'appui (remis au secrétariat du CIPAC), ou circonstances exceptionnelles après en avoir parlé avec les responsables du CIPAC.

Toute absence fera l'objet d'une information et justification auprès du secrétariat du CIPAC. L'envoyeur et/ou l'employeur du stagiaire en sera informé.

Toute absence prévisible pour circonstance exceptionnelle doit faire l'objet d'une demande préalable auprès des responsables du CIPAC (le référent du stagiaire) et d'une information, par le stagiaire, de l'intervenant du module de formation concerné.

Par ailleurs, les personnes en formation sont tenues de signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de la formation, les feuilles de présence.

Toute absence, justifiée ou non, demande un travail personnel de récupération. Deux absences consécutives ou trois absences dans le même module de formation, entraînent la production d'un travail. Quatre absences remettent en cause la possibilité de validation du module de formation. Pour les ateliers et sessions de moins de 6 séances, la validation du cours peut être remise en question dès la première absence.

ARTICLE 6 : CIVILITE

L'écoute attentive des interventions du ou des formateurs, l'attention portée à la parole des autres personnes en formation sont des conditions élémentaires de la réussite. L'usage du téléphone portable est à proscrire dans le cadre des heures de formation, sauf en cas d'usage pédagogique. En cas de désaccord ou d'incompréhension avec un intervenant, la personne en formation est invitée à privilégier le dialogue, avec l'intervenant d'abord, puis le cas échéant avec son référent ou l'un des membres de l'équipe d'animation. Le stagiaire a le droit d'interpeller les représentants au « Conseil de vie du CIPAC ». Un cahier de liaison est disponible au secrétariat en cas de doléances.

ARTICLE 7 : ACCES A L'ORGANISME DE FORMATION

Sauf autorisation expresse du directeur du CIPAC, le stagiaire ayant accès au bâtiment, parking et parc de la Maison Paul VI pour suivre leur formation, ne peut y entrer ou y demeurer à d'autres fins, et ne peut y introduire ou faciliter l'introduction d'autres personnes étrangères au CIPAC, ni de marchandises destinées à être stockées ou vendues.

L'accès au bâtiment principal se fait par la porte principale (perron) aux heures d'ouverture : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 17h30 (sauf le vendredi, fermeture à 16h30).

En dehors de ces horaires, le stagiaire a la possibilité d'entrer par la porte latérale (accès PMR) avec un code, de 7h30 à 8h30 et de 12h30 à 13h30, les jours de formation.

ARTICLE 8 : VIE DE LA MAISON

La formation au CIPAC implique la participation à la vie de la maison, dans un climat convivial :

- accueil mutuel ;
- prise en charge par chacun de quelques services (maintien d'un niveau de propreté acceptable dans les espaces communs...);
- Préparation des temps forts et prise en charge de la délégation pour chaque cours.

ARTICLE 9 : REPRESENTATION DES BENEFICIAIRES DE LA FORMATION

Le CIPAC a la responsabilité de l'organisation d'élections de représentants des personnes en formation. Un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent donc être élus par niveau (pour l'année saint Matthieu / pour la première année de l'Institut pour la Mission / pour la deuxième année). Ces délégués représentent les stagiaires en formation.

Toute personne inscrite en formation au CIPAC est électrice et éligible. Les candidats volontaires devront se manifester au cours d'une séance d'accompagnement pédagogique. Les personnes en formation sont informées de la tenue des élections lors de l'assemblée de rentrée et par une communication, au plus tard une semaine avant les élections, présentant les différents candidats. L'élection a lieu au scrutin uninominal à deux tours. Elles ont lieu sur trois journées afin d'être accessibles à tous les niveaux de formation (le lundi, mardi et vendredi) au cours du premier semestre. Les bulletins de vote et l'urne sont à disposition des stagiaires au secrétariat du CIPAC. En cas d'absence lors de la période d'élections, les personnes en formation ont la possibilité de donner procuration à un(e) autre stagiaire (une lettre manuscrite de la main de la personne qui demande procuration, accompagnée d'une photocopie de la carte d'identité devront alors être présentées) ; il est également possible de voter par courrier postal avant le dernier jour des élections – le vendredi minuit – (le cachet de la poste faisant foi). Le dépouillement a lieu en présence de représentants de l'équipe d'animation du CIPAC, des candidats, et de volontaires parmi les stagiaires en formation, la semaine suivante. Le résultat des élections est affiché au secrétariat du CIPAC et par une communication par courriel.

Les délégués sont élus pour une année de formation (d'octobre à fin juin de l'année suivante). Ils peuvent être élus pour deux mandats consécutifs. Ils sont réunis en « Conseil de vie du CIPAC », en présence des référents de niveau pour échanger sur la vie de l'organisme de formation. Ils se réunissent trois fois dans l'année (en octobre-novembre après l'élection ; en janvier-février et en mai). Ils peuvent présenter des demandes individuelles ou collectives à l'institut de formation. Ces réclamations sont relatives au déroulement et à la qualité de la formation, à l'organisation des stages, aux conditions de vie des stagiaires, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

ARTICLE 10 : INFORMATION ET AFFICHAGE

La circulation de l'information se fait par affichage sur les panneaux prévus à cet effet. La publicité commerciale, la propagande politique ou syndicale sont interdites dans l'enceinte de l'organisme de formation.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITE EN CAS DE VOL OU DE DOMMAGES

Le CIPAC décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des objets personnels de toute nature déposés par le stagiaire dans son enceinte (salles, bâtiment, parking, parc). Il appartient à chacun d'être vigilant et de surveiller ses effets personnels.

ARTICLE 12 : PROPRIETE INTELLECTUELLE / DROIT A L'IMAGE

Toute utilisation abusive des données personnelles pourra être sanctionnée. Les contacts établis en cours de formation, les listes de contacts de l'Institut pour la mission ne doivent en aucun cas être mobilisés pour des raisons extérieures, sauf accord préalable de la / des personnes(s) concernées. Les formations dispensées au sein du CIPAC constituent sa propriété intellectuelle. Toute diffusion totale ou partielle sans autorisation est interdite.

Les usagers du CIPAC peuvent télécharger, stocker une copie sous forme électronique et imprimer un nombre limité de documents ou d'extraits de documents à condition que ces contenus soient

destinés à un usage personnel ou pédagogique et ne représentent pas ou n'aboutissent pas à une utilisation commerciale, ni ne soient transmis à une organisation commerciale.

Pour les travaux des étudiants, le plagiat (d'œuvres, de sites internet, de productions d'intelligence artificielle) est interdit. Toute source doit être citée.

Les contenus ne devront pas être utilisés directement ou indirectement à des fins de reproduction, redistribution, concession, substantielle ou systématique, à destination de qui que ce soit d'autre que les usagers du CIPAC. Toute utilisation commerciale (revente, fourniture d'accès rémunérée) ou sortant des cas de figure autorisés définis dans les licences doit faire l'objet d'un accord avec l'éditeur.

Les personnes morales ont droit à la protection de leur nom, de leur domicile, de leurs correspondances et de leur réputation. L'image du CIPAC engage les instances diocésaines, les responsables de terrain et les autres étudiants. Le trouble ou dommage causé par un comportement relevant de la vie privée de l'étudiant et portant atteinte à l'image du CIPAC pourra justifier, selon le degré de gravité, l'application d'une sanction disciplinaire outre d'éventuelles poursuites civiles et / ou pénales.

ARTICLE 13 : SANCTIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

Tout manquement du stagiaire du CIPAC à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction (selon l'article R 6352 du Code du travail) : avertissement écrit, mise-à-pied, renvoi.

Aucune sanction ne peut être infligée à une personne en formation sans que celle-ci n'ait été informée au préalable des griefs retenus contre elle. Si son agissement a donné lieu à une sanction immédiate, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que le stagiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Le directeur du CIPAC informera l'envoyeur et/ou l'employeur éventuel de la sanction prise envers le stagiaire (ainsi que l'organisme collecteur paritaire agréé, s'il y a lieu).

Le présent règlement entre en application à compter du 14 septembre 2021.

Un exemplaire est remis à chaque stagiaire en formation.

P. Bruno Becker, directeur
Le 1er septembre 2023



Contacts

ACCUEIL ET SECRETARIAT

Accueil téléphonique : 03 28 36 38 80

Les lundi – mardi – vendredi de 8h15 à 12h30 et 13h30 à 16h45

Séverine Garitte, secrétariat pédagogique :

secretariat@institutpourelamission.fr

Valérie Dommesent, secrétariat administratif et comptable :

comptabilite@institutpourelamission.fr

DIRECTION

P. Bruno Becker, directeur :

bruno.becker@lille.catholique.fr

Référent Handicap : Séverine Garitte

Responsable année Saint Matthieu : Charlotte Lafont

Responsable 1^{ère} année : Pascal Verbeke

Responsable 2^{ème} année : P. Bruno Becker

Responsable qualité : Sylviane Pailot

REFERENTS PEDAGOGIQUES

Nom	Prénom	Mail	Téléphone
ALSAC	Marjolaine	marjolaine.alsac@lille.catholique.fr	
AMELOT	Christophe	christophe.amelot@lille.catholique.fr	07 85 68 63 34
BECKER	Bruno	bruno.becker@lille.catholique.fr	06 46 26 03 59
LAFONT	Charlotte	charlotte.lafont@lille.catholique.fr	07 86 04 97 19
LUKASZEWICZ	Hélène	helene.lukaszewicz@lille.catholique.fr	06 30 46 06 43
PAILOT	Sylviane	sylviane.pailot@lille.catholique.fr	06 08 16 75 56
VERBEKE	Pascal	pascal.verbeke@lille.catholique.fr	07 85 68 90 11



LIVRET *de* FORMATION

De l'apprenant

Parcours Pierre & Paul

Semestre 1 (22h)

Objectifs pédagogiques

Connaître les fondements de la Révélation chrétienne et leur articulation entre eux.

Mettre en œuvre des critères d'analyse de l'expérience chrétienne

Cette formation offre les indispensables pour comprendre la foi chrétienne et se situer dans des engagements légers.

Contenu, méthodes et moyens pédagogiques

En début d'année, ce parcours favorise particulièrement les temps d'échanges et de travail en petits groupes. Elle utilise aussi des apports des formateurs ou de spécialistes invités, et des temps de réflexion personnelle. Tous les outils pédagogiques utilisés (textes, graphiques, questionnaires, vidéos...) sont mis à disposition des stagiaires.

La Révélation chrétienne, l'Église, la Bible, nos missions

Validation

L'ensemble du parcours est validé par les travaux effectués au cours des séances et pour la préparation de celles-ci.

Cours Mystère chrétien

Semestre 1 et 2 (44 h)

Objectifs pédagogiques

Présenter un panorama de la foi chrétienne dans ses différentes dimensions

Maîtriser les repères initiaux des grands domaines théologiques et bibliques

Connaître quelques repères fondamentaux pour l'action pastorale (liturgie et éthique)

Introduction à la Bible, le Credo, les sacrements, l'éthique chrétienne

Contenu, méthodes et moyens pédagogiques

Apports des formateurs, étude de texte, analyse de situations pastorales.

Validation

Synthèse écrite de 2 à 3 pages après chaque partie.

Sauf pour la morale : en cours de séance (présentation orale d'une question morale d'actualité).

Ateliers spirituels

Semestre 1 et 2 (33 h)

Ateliers spirituels

Objectifs pédagogiques

Exprimer sa propre expérience spirituelle, et utiliser les outils nécessaires à un dialogue portant sur l'intériorité.

Écouter les récits et expériences différentes et situer un passage d'évangile dans sa trame narrative.

Contenu, méthodes et moyens pédagogiques

Découverte, par l'expérience, de diverses approches spirituelles

Lecture et analyse de textes, témoignages, échanges et analyse d'expériences, présentations.

Vie spirituelle et prière.

Validation

Préparation individuelle mais guidée d'une séance au cours de l'année.

Module découverte de l'Église

Semestre 1 et 2 (44 h)

Découverte Église

Objectifs pédagogiques

Expliquer et montrer l'activité de l'Église dans ses différentes dimensions

S'initier à des lieux ecclésiaux peu visibles ou originaux (vie religieuse, courants de spiritualité, actions associatives ou dans la société civile...). Les situer dans la vie ecclésiale globale.

Acquérir des outils pour construire son propre projet professionnel ou d'engagement bénévole.

Contenu, méthodes et moyens pédagogiques

Stage de découverte individuel, visites en groupe, témoignages. Analyses conduites en grand groupe ou en petits groupes.

Chaque séance s'attache à présenter un lieu particulier à partir des personnes acteurs, puis se déploie dans une séquence d'analyse suivie d'une séquence d'ouverture à d'autres réalités similaires.

La première séance dresse un panorama général et met en place des outils d'analyse. La séance de conclusion permet à chacun de dresser un bilan de son année.

Validation

Travail de bilan personnel.

Session Écoute « Samuel »

Semestre 2 (10 h)

Objectifs pédagogiques

- Mieux comprendre les fonctionnements humains dans la relation
- Prendre conscience des modes propres à chacun d'être en relation et de leurs impacts dans la communication
- Identifier ses capacités à être en relation, repérer ce qui freine, ce qui ouvre
- Vivre, expérimenter, analyser les différents aspects de l'écoute
- Développer ses aptitudes à exprimer ses sentiments, ses perceptions, ses besoins pour mieux saisir que l'écoute de l'autre est liée à une attitude intérieure.

Contenu, méthodes et moyens pédagogiques

- Temps de travail en individuel, en sous-groupes et grand groupe
- Apports théoriques pouvant être issus des différentes approches psycho
- Exploration de situations amenées par la formatrice et les participants
- Exploitation du vécu du groupe en lien avec le thème
- Temps de synthèse personnelle chaque demi-journée

Validation

Mise en situation dans l'atelier.

Lecture de l'Évangile de Saint Matthieu en continu

Semestre 1et 2

Objectifs pédagogiques

Permettre aux étudiants d'approcher la logique d'un Évangile
Acquérir les bases d'un partage biblique

Être capable :

- d'exprimer sa propre expérience spirituelle, et utiliser les outils nécessaires à un dialogue portant sur l'intériorité.
- d'écouter les récits et expériences différentes et situer un passage d'évangile dans sa trame narrative.

Contenu, méthodes et moyens pédagogiques

Lecture et analyse de textes, témoignages, échanges
Partage de la parole

Validation

Participation active



74 rue Hippolyte Lefebvre – 59000 LILLE
03 28 36 38 80 - e-mail : secretariat@institutpourelamission.fr